

Avignon, le 29 septembre 2017

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale de
Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements publics et privés
sous contrat

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
écoles
s/c

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de circonscription

Mesdames et Monsieur les Directeurs des
Centres d'Information et d'Orientation

Pôle des élèves
CASNAV
IEN-A
IEN-I0

Dossier suivi par
Alexia Nouveau

Téléphone
04 90 27 76 28
Fax
04 90 27 76 79

Mé.
alexia.nouveau
@ao-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Accueil et scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) dans le département de Vaucluse

- Réf. :**
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
 - Circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002 sur les modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés (BO n°13 du 28 mars 2002)
 - Circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n°37 du 11 octobre 2012)
 - Circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012 sur la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (BO n°37 du 11 octobre 2012)
 - Circulaire académique du 20 juin 2016 (BA n°20 du 20 juin 2016)

« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration de ces élèves arrivant en France est un devoir de la République et de son école » (cf. circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Les écoles et les établissements du second degré de notre département sont appelés à scolariser des élèves non francophones arrivant de pays étrangers pour qui la maîtrise de la langue française constitue une condition essentielle de leur réussite et de leur intégration tant sociale que professionnelle.



La circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002 rappelle l'obligation de scolarité pour tous les élèves âgés de six à seize ans, qu'ils soient français ou étrangers, « dès l'instant où ils résident sur le territoire ». Elle précise en outre que « l'inscription d'un EANA dans un établissement scolaire ne peut être subordonnée à la présentation d'un titre de séjour ».

Le département propose donc la scolarisation systématique des EANA dans une classe ordinaire et la mise en place parallèle d'enseignements adaptés pour leur apprendre le français au sein d'Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A). En effet, les nouveaux arrivants apprennent autant le français avec les élèves de leur âge qu'avec les enseignants au sein des disciplines.

1- Principes généraux

Aucune distinction ne peut être faite entre les élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de 6 à 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français.

1-1 Définition du public concerné

Sont considérés comme allophones nouvellement arrivés, les élèves dont la langue de première scolarisation n'est pas le français et scolarisés sur le territoire français depuis moins de douze mois.

NB : Les élèves scolarisés dans un établissement français à l'étranger ne sont pas considérés comme des allophones.

1-2 Scolarisation des EANA

Les EANA sont inscrits en classe ordinaire. L'inclusion constitue donc la principale modalité de scolarisation des élèves allophones.

2- Accueil, positionnement, affectation et scolarisation

La priorité est la scolarisation dans un délai court, qu'ils soient accueillis par une école, un collège, un lycée ou un centre d'information et d'orientation.

La scolarisation d'un EANA dans une classe nécessite un accueil spécifique et une évaluation des acquis à son arrivée en France.

2-1 Dans le 1^{er} degré

L'inscription des élèves se fait en Mairie et l'admission à l'école du secteur. Les responsables légaux inscrivent l'élève en mairie puis le directeur d'école accueille l'élève dans la classe d'âge correspondante.

2-1-1 Liste des dispositifs UPE2A du 1^{er} degré

CIRCONSCRIPTION	ECOLE DE RATTACHEMENT	TELEPHONE	NOM DE L'ENSEIGNANT
APT	Saint Exupéry	04.90.04.75.11	BOUILLE Sandrine
AVIGNON 1	Persil Pouzaraque	04.90.82.37.45	LEROY Peggy
	Saint Jean	04.90.82.01.71	CHOMETTE Jean-Luc
AVIGNON 2	Saint Roch	04.90.89.33.82	CLAVEL Isabelle
	Grand Cyprès	04.90.87.43.32	ROUSSEL Francis
	Louis Gros	04.90.82.41.05	SANTUCCI Luc
	Courtine	04.90.85.03.64	BURAVAND Charlotte
BOLLENE	Marcel Pagnol	04.90.35.05.75	MOREAU Marielle
	Jean Giono	04.90.30.36.72	BONNET Lucie
CARPENTRAS	Amandiers A	04.90.63.02.89	MILON Catherine CHRETIEN Monique
	Jouve	04.90.63.04.65	ROSSETTI Christine
CAVAILLON	Charles de Gaulle	04.90.78.23.45	GAZEAU Mireille
	Castil Blaze	04.90.71.32.30	LEONARD Marie-Hélène
	Fernand Perrin	04.90.23.07.08	DUAULT Marylène
	Ratacans	04.90.71.46.54	En attente affectation
ISLE SUR LA SORGUE	Centre	04.90.38.48.92	BARDIN Stéphanie CHRETIEN Monique
ORANGE	Pourtoules	04.90.51.38.28	GEMINARD NOUGUIER Claudine
	Camus	04.90.51.38.32	PETERMANN Jean-Luc
PERTUIS	Marsily	04.90.79.52.57	MESQUITA André
SORGUES	Sévigné	04.90.39.59.16	BONNAURE Vincent
	Louis Pergaud	04.90.03.13.68	LE BERRE Jean Pierre

2-2 Dans le 2nd degré

Les établissements du second degré et les centres d'information et d'orientation du département (CIO) assurent le premier accueil des familles et des personnes référents du jeune EANA.

Si un établissement scolaire du 2nd degré est sollicité pour scolariser un EANA, le chef d'établissement dirige la famille vers un établissement avec dispositif pour les élèves de moins de 16 ans et vers le CIO de secteur pour les élèves de plus de 16 ans.

2-2-1 Les élèves entre 12 et 16 ans

L'établissement accueille l'élève et le responsable légal. Le chef d'établissement et la famille renseignent la fiche de demande de scolarisation pour envoi au pôle des élèves – Mme Alexia Nouveau : alexia.nouveau@ac-aix-marseille.fr avec les justificatifs demandés (annexe 1).

Un enseignant FLS fait alors passer les tests nécessaires à son positionnement scolaire et établit un compte rendu.

La fiche navette est à retourner au Pôle des élèves pour affectation (annexe 2).



2-2-2 Liste des dispositifs du 2nd degré

VILLES	ETABLISSEMENT	TELEPHONE
APT	Charles de Gaulle	04.90.74.11.19
AVIGNON	Jean Brunet	04.90.82.04.80
	Joseph Roumanille	04.90.81.49.00
	Joseph Viala	04.90.80.71.00
	Gérard Philipe	04.90.81.00.65
	Anselme Mathieu	04.90.87.42.16
BOLLENE	Paul Eluard	04.90.30.55.04
CARPENTRAS	Alphonse Daudet	04.90.63.23.95
	Jean-Henri Fabre	04.90.63.05.83
CAVAILLON	Paul Gauthier	04.90.71.15.96
	Rosa Parks	04.32.50.00.10
ORANGE	Jean Giono	04.90.51.28.00
PERTUIS	Marcel Pagnol	04.90.79.08.50
LE PONTET	Jules Verne	04.90.31.50.00

2-2-3 Les élèves de plus de 16 ans

Les élèves de plus de 16 ans doivent être orientés vers le CIO de secteur.

Le psychologue EN-EDO (ex COP) accueille le jeune et le responsable légal.

Le CASNAV fait passer les tests de positionnement scolaire.

Le psychologue EN-EDO établit un compte rendu ainsi que des préconisations d'affectation en fonction des places vacantes.

La fiche de renseignements contenant les préconisations du psychologue l'EN-EDO est à retourner au Pôle élèves à l'attention de Mme Alexia Nouveau (annexe 3).

2-2-4 Affectation

L'affectation relève de la **compétence exclusive** de l'IA-DASEN.

Après l'instruction du dossier par l'IEN-IO et la gestionnaire en charge du dossier EANA, la décision d'affectation est prise par l'IA-DASEN, en fonction de la proposition d'affectation et des capacités d'accueil en établissement.

L'affectation est effective dès lors que la notification est envoyée par la DSDEN, conjointement à l'établissement d'accueil et à la famille.

2-2-5 Modalités d'inscription dans l'établissement d'accueil

Aucun élève ne peut intégrer un dispositif **sans la notification d'affectation** de la DSDEN.

Les élèves allophones doivent être inscrits dans la classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire sans dépasser un écart d'âge de plus de 2 ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes.

Ils seront saisis dans la base élèves de l'établissement d'accueil avec le MEF UPE2A correspondant à leur classe d'inclusion.



2-2-6 Sortie du dispositif

Il conviendra d'apprécier à la fois les capacités d'accueil de l'établissement de secteur, le respect des règles de l'affectation et l'intérêt de l'élève.

→ Tout changement ou départ doit être signalé au pôle des élèves à l'attention de Mme Alexia Nouveau.

3- Enquête Nationale relative à la scolarisation des EANA

Depuis la rentrée 2014, la DEPP organise une enquête relative à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés au sein des académies.

Cette enquête sous forme de recueil de données individuelles a pour objectif de recenser les élèves allophones au fur et à mesure de leur arrivée et de décrire leur inclusion dans le système scolaire français, qu'ils soient pris en charge dans un dispositif spécifique ou non.

Depuis 2015, toutes les circonscriptions et tous les établissements du second degré ont l'obligation de renseigner cette enquête, réalisée sous la responsabilité du CASNAV et de la DSDEN.

4- Coordonnées des personnes ressources

Référent départemental :

Stéphane MOLLIER
IEN-IA :
Secrétariat :
04.90.27.76.07.

ce.iema84@ac-aix-marseille.fr

CASNAV :

David CARATY:
04.90.87.85.75
david.caraty@ac-aix-marseille.fr

Fabienne ROCHE-
BONO :
04.90.87.85.75
fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr

2nd degré :

Pôle des élèves :

Alexia NOUVEAU :
04.90.27.76.28.
alexia.nouveau@ac-aix-marseille.fr

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes, pour la réussite du parcours scolaire des élèves allophones arrivant dans le département de Vaucluse.




Christian PATOZ

Pièces jointes : - annexe 1 : fiche de demande de scolarisation élève de moins de 16 ans
- annexe 2 : fiche navette
- annexe 3 : fiche CASNAV élève de plus de 16 ans
- annexe 4 : logigramme

DEMANDE DE SCOLARISATION EN COLLEGE

Elève nouvellement arrivé en France âgé de moins de 16 ans

Ce dossier est à compléter et à retourner à la **DSDEN de Vaucluse 49 – Pôle des élèves – 49, rue Thiers 84000 AVIGNON** accompagnés des photocopies des pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carte d'identité ou passeport du ou des représentant légaux
- Livret de famille
- Justificatif de domicile et, s'il y a lieu, attestation d'hébergement avec copie carte d'identité hébergeur
- Attestation de délégation d'autorité parentale si l'enfant est pris en charge par une personne autre que le père ou la mère
- Dernier bulletin scolaire

L'ENFANT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance _____

Langue de scolarisation : _____

LE OU LES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date(s) de naissance : _____

Lien de parenté : père mère autre (à préciser) : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

Messagerie électronique : _____

Une personne du foyer parle-t-elle le français ? oui non

Si non, quelle langue est utilisée ? _____

ELEVE ALLOPHONE DE MOINS DE 16 ANS

NOM:

Prénom :

Date de naissance :

Pays d'origine :

Langue de scolarisation :

Coordonnées :

Pôle des élèves

Référence
2017

Dossier suivi par
Nouveau Alexia
Téléphone
04 90 27 76 00
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
alexia.nouveau
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Evaluation effectuée le :

Par :

Au collège , .

Préconisation :

Scolarisation en classe de : 6^{ème}
 5^{ème}
 4^{ème}
 3^{ème}
 autres :

dans une UPE2A oui
 non
 en appui ponctuel seulement

Retour DSDEN pour : information
 affectation

Cadre réservé à la DSDEN :

Affectation :

En classe de :
Lieu d'affectation :
Prononcée le :

DOSSIER DE DEMANDE DE SCOLARISATION ELEVE DE PLUS DE 16 ANS NOUVELLEMENT ARRIVE EN FRANCE

Pièces à fournir (copies)

- justificatif de domicile (quittance EDF, de loyer,...) et attestation éventuelle d'hébergement
- certificats de scolarité, bulletins scolaires si le jeune à été scolarisé.
- document officiel attestant de l'autorité parentale
- passeport ou carte d'identité

JEUNE

Nom

Prénom

Date de naissance Sexe

Nationalité

Pays d'Origine

Date arrivée en France Etude langue française Années

Coordonnées du dernier établissement fréquenté (si scolarisation)

RESPONSABLES LEGAUX

Mineur Isolé

Responsable légal 1 Responsable légal 2

Nom

Prénom

Adresse 1

Adresse 2

Ville

CP

Tel

INTERLOCUTEUR PARLANT FRANCAIS

Nom Tel

A COMPLETER PAR LE CIO LORS DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

SCOLARITE ANTERIEURE

Dernière classe fréquentée

langue de scolarisation

Langue maternelle

LV1

Nbre d'années

LV2

Nbre d'années

Class redoublées

Interruption de scolarité

Années

CELLULE DE PREMIER ACCUEIL

CIO (centre d'Information et d'orientation) où a lieu la session

Bassin

Résultats des tests de niveau scolaire

Compréhension Orale	Lecture/Compréhension	Production Orale	Production d'Ecrit
Non Francophone Complet < A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Lecteur <A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Producteur < A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Producteur <A1.1 <input type="checkbox"/>
Reconnaît quelques mots A1.1 <input type="checkbox"/>	Déchiffre (Lecture syllabique, accès au sens limité) A1.1 <input type="checkbox"/>	Peut dire quelques mots (erreurs phonétiques aisément repérables). Ne peut pas structurer de phrases A1.1 <input type="checkbox"/>	Ecrit quelques mots isolés, erreurs de segmentation, de correspondances phonies/graphies A1.1 <input type="checkbox"/>
Comprend des phrases simples. A besoin qu'on lui parle distinctement et lentement A.1 <input type="checkbox"/>	Lecteur Autonome <input checked="" type="checkbox"/>	Peut répondre et poser des questions simples avec une syntaxe défectueuse, n'a pas l'initiative de la parole. <input type="checkbox"/>	Peut produire un écrit relativement long en s'appuyant sur la connaissance des correspondances phonies/graphies, mais sans respect des normes A1 <input type="checkbox"/>
Comprend aisément dans la limite du lexique disponible A.2 <input type="checkbox"/>		S'exprime aisément dans la limite du lexique disponible, avec une syntaxe approximative A2 <input type="checkbox"/>	Ecrit de façon structurée mais avec un respect aléatoire des normes A2 <input type="checkbox"/>
Opérationnel >= B1 <input checked="" type="checkbox"/>		Francophone >=B2 <input checked="" type="checkbox"/>	Opérationnel >=B1 <input checked="" type="checkbox"/>

LANGUE DE SCOLARISATION ANTERIEURE

Lecture/Compréhension (en)

Non Lecteur <A1.1

Déchiffre (Lecture syllabique, accès au sens limité) A1

Lecteur Autonome

Mathématiques (en)

Niveau de compétences très faible (inférieur au CP)

Niveau de compétence acquis

Composition de la Cellule

Nom du référent CASNAV

Courriel

Téléphone

Nom du COP

Courriel

Téléphone

Bilan et commentaires de la cellule

Solutions péconisées

Synthèse des voeux émis : (spécialité ou enseignements d'exploration et établissement)

Etablissement demandé

voeu 1:

Etablissement

voeu 2:

Etablissement

voeu 3:

Etablissement

Enregistrement par le CIO dans la procédure départementale Informatisée d'orientation

AFFECTATION PAR LA DSDEN

Date d'affectation [] :tablissement d'Affectation []

Niveau de classe [] Dispositif []

Langues Vivantes []

Obtention du diplôme

Observations []

Suite de la procédure []

Direction Académique des Bouches du Rhône
28-24 Boulevard Charles Nedelec
13231 Marseille cedex 1
Téléphone : 04 91 99 68 07

Direction Académique du Vaucluse
49 avenue Thiers
84000 Avignon
Téléphone : 04 90 27 76 00

Direction Académique des Alpes de Haute Provence
3 avenue du Plantas B.P. 224
04004 Digne les bains cedex
Téléphone : 04 92 36 58 60

Direction Académique des Hautes Alpes
12 avenue Maréchal Foch B.P. 1001
05010 Gap cedex
Téléphone : 04 92 56 57 57

Centre Académique pour la scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de Voyageurs

Mèl : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

Site Internet : www.casnav.ac-aix-marseille.fr

Accueil d'un EANA en établissement, CIO ou DSDEN
Département de Vaucluse



Orientation vers l'établissement le plus proche avec une UPE2A ou vers la DSDEN

Orientation vers le CIO de secteur : Avignon, Carpentras ou Cavaillon

Evaluation du niveau scolaire de l'élève dans les 10 jours
NB : fin de l'affectation provisoire

Evaluation par le CASNAV du niveau scolaire de l'élève et entretien avec le Psychologue Psy-EN (ex COP)

Retour évaluation au Pôle des élèves – Mme Nouveau : alexia.nouveau@ac-aix-marseille.fr
(04.90.27.76.28.)

Décision d'affectation par l'IA-DASEN envoyé à l'établissement et la famille en fonction des préconisations et des capacités d'accueil

Inscription de l'élève dans SIECLE

Enquête nationale à renseigner par les établissements selon le calendrier de la DSDEN.

EXAMENS
Présentation DELF scolaire niveau A1, A2 et B1 suivant l'âge et l'acquis
Présentation DNB, CFG, BAC ou autres examens

ORIENTATION
Le critère linguistique ne doit pas peser sur l'orientation.
Aider l'élève à un projet de formation adapté.

Référent départemental : Stéphane MOLLIER – IEN – IA : 04.90.27.76.07.

CASNAV : Fabienne ROCHE-BONO et David CARATY : 04.90.87.85.75

Pôle des élèves : Alexia NOUVEAU : 04.90.27.76.28.

DEMANDE DE SCOLARISATION EN COLLEGE

Elève nouvellement arrivé en France âgé de moins de 16 ans

Ce dossier est à compléter et à retourner à la **DSDEN de Vaucluse 49 – Pôle des élèves – 49, rue Thiers 84000 AVIGNON** accompagnés des photocopies des pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carte d'identité ou passeport du ou des représentant légaux
- Livret de famille
- Justificatif de domicile et, s'il y a lieu, attestation d'hébergement avec copie carte d'identité hébergeur
- Attestation de délégation d'autorité parentale si l'enfant est pris en charge par une personne autre que le père ou la mère
- Dernier bulletin scolaire

L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance _____
Langue de scolarisation : _____

LE OU LES REPRESENTANTS LEGAUX

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____
Date(s) de naissance : _____
Lien de parenté : père mère autre (à préciser) : _____
Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____
Messagerie électronique : _____
Une personne du foyer parle-t-elle le français ? oui non
Si non, quelle langue est utilisée ? _____

ELEVE ALLOPHONE DE MOINS DE 16 ANS

NOM:

Prénom :

Date de naissance :

Pays d'origine :

Langue de scolarisation :

Coordonnées :

Pôle des élèves

Référence
2017

Dossier suivi par
Nouveau Alexia
Téléphone
04 90 27 76 00
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
alexia.nouveau
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Evaluation effectuée le :

Par :

Au collège , .

Préconisation :

Scolarisation en classe de : 6^{ème}
 5^{ème}
 4^{ème}
 3^{ème}
 autres :

dans une UPE2A oui
 non
 en appui ponctuel seulement

Retour DSDEN pour : information
 affectation

Cadre réservé à la DSDEN :

Affectation :

En classe de :
Lieu d'affectation :
Prononcée le :

DOSSIER DE DEMANDE DE SCOLARISATION ELEVE DE PLUS DE 16 ANS NOUVELLEMENT ARRIVE EN FRANCE

Pièces à fournir (copies)

- justificatif de domicile (quittance EDF, de loyer,...) et attestation éventuelle d'hébergement
- certificats de scolarité, bulletins scolaires si le jeune à été scolarisé.
- document officiel attestant de l'autorité parentale
- passeport ou carte d'identité

JEUNE

Nom

Prénom

Date de naissance Sexe

Nationalité

Pays d'Origine

Date arrivée en France Etude langue française Années

Coordonnées du dernier établissement fréquenté (si scolarisation)

RESPONSABLES LEGAUX

Mineur Isolé

Responsable légal 1 Responsable légal 2

Nom

Prénom

Adresse 1

Adresse 2

Ville

CP

Tel

INTERLOCUTEUR PARLANT FRANCAIS

Nom Tel

A COMPLETER PAR LE CIO LORS DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

SCOLARITE ANTERIEURE

Dernière classe fréquentée

langue de scolarisation

Langue maternelle

LV1

Nbre d'années

LV2

Nbre d'années

Class redoublées

Interruption de scolarité

Années

CELLULE DE PREMIER ACCUEIL

CIO (centre d'Information et d'orientation) où a lieu la session

Bassin

Résultats des tests de niveau scolaire

Compréhension Orale	Lecture/Compréhension	Production Orale	Production d'Ecrit
Non Francophone Complet < A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Lecteur <A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Producteur < A1.1 <input type="checkbox"/>	Non Producteur <A1.1 <input type="checkbox"/>
Reconnaît quelques mots A1.1 <input type="checkbox"/>	Déchiffre (Lecture syllabique, accès au sens limité) A1.1 <input type="checkbox"/>	Peut dire quelques mots (erreurs phonétiques aisément repérables). Ne peut pas structurer de phrases A1.1 <input type="checkbox"/>	Ecrit quelques mots isolés, erreurs de segmentation, de correspondances phonies/graphies A1.1 <input type="checkbox"/>
Comprend des phrases simples. A besoin qu'on lui parle distinctement et lentement A.1 <input type="checkbox"/>	Lecteur Autonome <input checked="" type="checkbox"/>	Peut répondre et poser des questions simples avec une syntaxe défectueuse, n'a pas l'initiative de la parole. <input type="checkbox"/>	Peut produire un écrit relativement long en s'appuyant sur la connaissance des correspondances phonies/graphies, mais sans respect des normes A1 <input type="checkbox"/>
Comprend aisément dans la limite du lexique disponible A.2 <input type="checkbox"/>		S'exprime aisément dans la limite du lexique disponible, avec une syntaxe approximative A2 <input type="checkbox"/>	Ecrit de façon structurée mais avec un respect aléatoire des normes A2 <input type="checkbox"/>
Opérationnel >= B1 <input checked="" type="checkbox"/>		Francophone >=B2 <input checked="" type="checkbox"/>	Opérationnel >=B1 <input checked="" type="checkbox"/>

LANGUE DE SCOLARISATION ANTERIEURE

Lecture/Compréhension (en)

Non Lecteur <A1.1

Déchiffre (Lecture syllabique, accès au sens limité) A1

Lecteur Autonome

Mathématiques (en)

Niveau de compétences très faible (inférieur au CP)

Niveau de compétence acquis

Composition de la Cellule

Nom du référent CASNAV

Courriel

Téléphone

Nom du COP

Courriel

Téléphone

Bilan et commentaires de la cellule

Solutions péconisées

Synthèse des voeux émis : (spécialité ou enseignements d'exploration et établissement)

Etablissement demandé

voeu 1:

Etablissement

voeu 2:

Etablissement

voeu 3:

Etablissement

Enregistrement par le CIO dans la procédure départementale Informatisée d'orientation

AFFECTATION PAR LA DSDEN

Date d'affectation [] :tablissement d'Affectation []

Niveau de classe [] Dispositif []

Langues Vivantes []

Obtention du diplôme

Observations []

Suite de la procédure []

Direction Académique des Bouches du Rhône
28-24 Boulevard Charles Nedelec
13231 Marseille cedex 1
Téléphone : 04 91 99 68 07

Direction Académique du Vaucluse
49 avenue Thiers
84000 Avignon
Téléphone : 04 90 27 76 00

Direction Académique des Alpes de Haute Provence
3 avenue du Plantas B.P. 224
04004 Digne les bains cedex
Téléphone : 04 92 36 58 60

Direction Académique des Hautes Alpes
12 avenue Maréchal Foch B.P. 1001
05010 Gap cedex
Téléphone : 04 92 56 57 57

Centre Académique pour la scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de Voyageurs

Mèl : ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

Site Internet : www.casnav.ac-aix-marseille.fr

Accueil d'un EANA en établissement, CIO ou DSDEN
Département de Vaucluse



Orientation vers l'établissement le plus proche avec une UPE2A ou vers la DSDEN

Orientation vers le CIO de secteur : Avignon, Carpentras ou Cavaillon

Evaluation du niveau scolaire de l'élève dans les 10 jours
NB : fin de l'affectation provisoire

Evaluation par le CASNAV du niveau scolaire de l'élève et entretien avec le Psychologue Psy-EN (ex COP)

Retour évaluation au Pôle des élèves – Mme Nouveau : alexia.nouveau@ac-aix-marseille.fr
(04.90.27.76.28.)

Décision d'affectation par l'IA-DASEN envoyé à l'établissement et la famille en fonction des préconisations et des capacités d'accueil

Inscription de l'élève dans SIECLE

Enquête nationale à renseigner par les établissements selon le calendrier de la DSDEN.

EXAMENS
Présentation DELF scolaire niveau A1, A2 et B1 suivant l'âge et l'acquis
Présentation DNB, CFG, BAC ou autres examens

ORIENTATION
Le critère linguistique ne doit pas peser sur l'orientation.
Aider l'élève à un projet de formation adapté.

Référent départemental : Stéphane MOLLIER – IEN – IA : 04.90.27.76.07.

CASNAV : Fabienne ROCHE-BONO et David CARATY : 04.90.87.85.75

Pôle des élèves : Alexia NOUVEAU : 04.90.27.76.28.